



25 février 2021

(21-1640)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 24 février 2021, est distribuée à la demande de la délégation de la **Norvège**. La notification concerne le recours à la clause de sauvegarde spéciale (**tableau MA:5**) pendant **l'année civile 2020**.

Conformément aux prescriptions en matière de notification (paragraphe iii), page 5, du document G/AG/2), la Norvège notifie qu'elle n'a pas recouru à la clause de sauvegarde spéciale en 2020.
